



Frais de mutation de lots indûment perçus

Par **dicous**, le **12/05/2010** à **19:28**

Bonjour,

J'ai suivi scrupuleusement les conseils prodigués sur ce forum, malgré deux lettres en Ar, le syndic de copropriété fait la sourde oreille concernant les frais de mutation de lot, encaissés par le notaire lors de la signature de l'acte authentique pour la vente de mon appartement

Quelle pourrait être l'étape suivante

Merci